COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1774888 *(corr. DU : D. Gustin)*
Réf. CRMS : AA/AH/**BXL22725_674_PU_Pacheco_32**
Annexe : //

Bruxelles, le 10/06/2021

Objet : BRUXELLES. Boulevard Pachéco, 32. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation de l'ancien immeuble de la Monnaie Royale de Belgique en un immeuble mixte de bureaux, logements et commerce.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 12/05/2021, nous vous communiquons *l'avis* rendu par notre Assemblée en sa séance du 2/06/2021, concernant la demande sous rubrique.

LE CONTEXTE

Façade principale donnant vers le boulevard Pachéco, photo 1980 © Urban.brussels et vue aérienne jointe à la demande

La demande concerne l'ancienne Monnaie Royale de Belgique, conçue en 1969-1972, suite à la fermeture de l'Hôtel des monnaies à Saint-Gilles, par le bureau d'architectes ARTE (architectes L. Beeck, F. De Coster, J. Faes et J. Van Meerbeek). *L'immeuble est partiellement compris dans la zone de protection de l'ensemble classé des anciennes Presses socialistes, situées 29 rue des Sables,* et longe le boulevard Pachéco, *inscrit comme axe structurant au PRAS* et construit de plusieurs bâtiments contemporains destinés au secteur tertiaire.

L'immeuble est organisé autour du double niveau de l'atelier de frappe, éclairé zénithalement par un puits de lumière entouré des fonctions administratives des deux derniers niveaux. En façade, le programme très spécifique s'exprime par une architecture monolithique et fermée, marquée par les lignes de composition horizontales, par son jeu de volumes aveugles en légère saillie ou à redents et adapté au relief du terrain ainsi que par les fenêtres à bandeau ou de type meurtrière. Exemple de l'architecture fonctionnaliste de l'époque, cette construction revêt un intérêt patrimonial indéniable encore renforcé par l'usage de matériaux de grande qualité, dont le parement de façades en granit poli blanc et noir.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

La demande de permis d'urbanisme vise la réaffectation du bien en un complexe de bureaux, de logements et d'espaces commerciaux dont de l'horeca (avec parking, aire de livraison et local vélos). Ces fonctions seraient organisées autour d'un atrium central, réalisé sur les niveaux R+0 à R+3 et recouvert d'une toiture à faible pente. De nouvelles ouvertures à bandeau ou de type meurtrière sont créées en façades avant et latérale, tandis que la façade arrière aveugle serait remplacée par une façade rideau composée de vitrages sérigraphiés de couleur blanche.

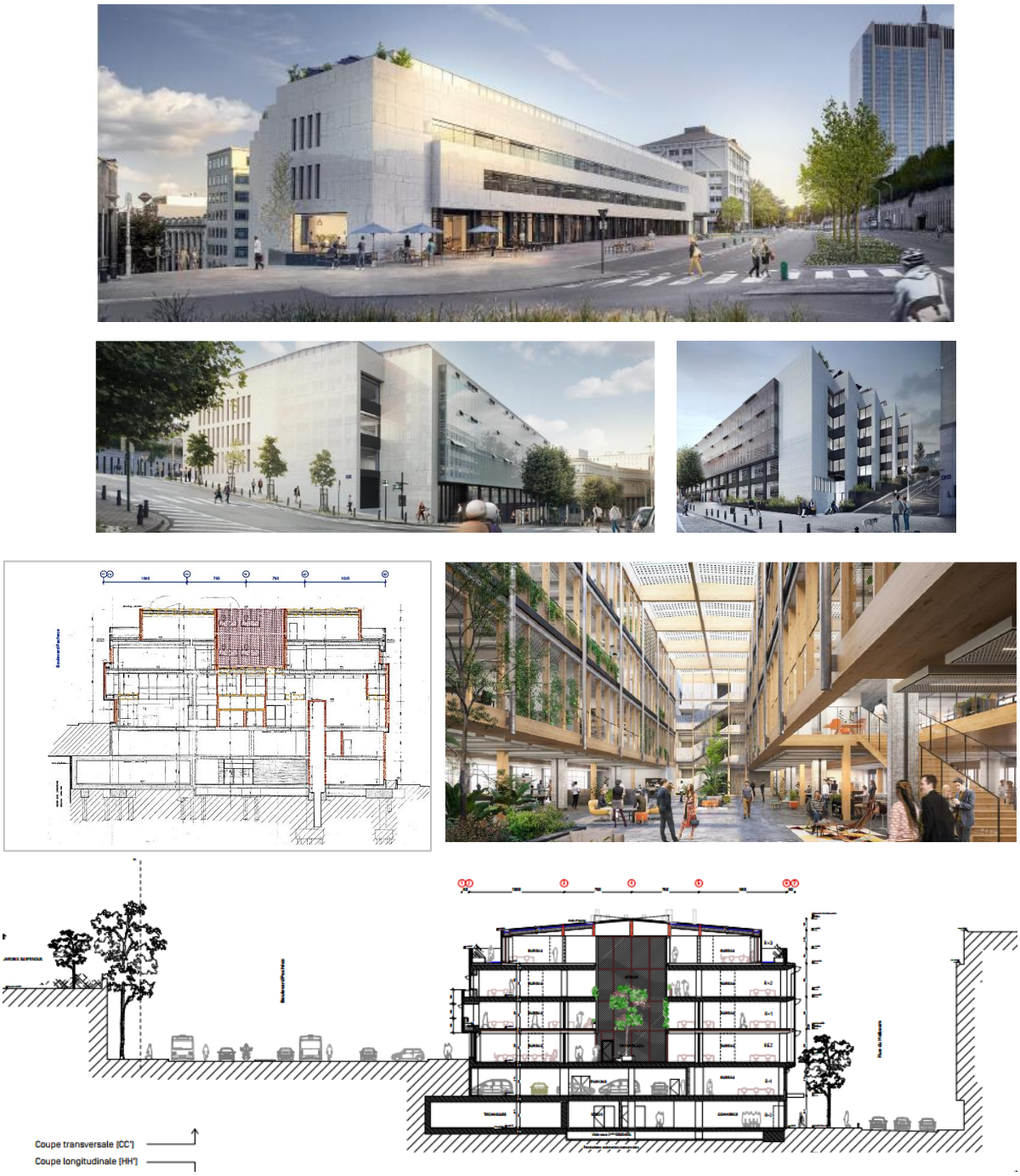

Photomontages des futures façades et de l'atrium central, et coupes de la situation existante et projetée joints à la demande

AVIS

La CRMS rend un avis favorable sur la reconversion de l'ancienne Monnaie royale de Belgique en bureaux, logements et commerces. Le projet n'aura pas d'incidences négatives sur les biens patrimoniaux situés à proximité directe. La (légère) surhausse de toiture n'impactera pas la perspective urbaine qui se dégage

depuis la place du Congrès. Le projet est de grande qualité et inscrit le programme dans une belle logique d'intégration. Le parti architectural et les options prises pour ouvrir davantage le bâtiment vers l'extérieur s'organisent dans le respect de son architecture particulière : horizontalité, rythme, matériaux du soubassement, etc.. Quant à la réinterprétation plus franche de la façade donnant sur la rue du Meiboom, elle crée une nouvelle interface de qualité avec l'espace public qui réfère à l'effet monolithique originel évoqué au moyen d'une façade rideau de teinte blanche.

Entrée principale © Urban.brussels et travée d'angle de la rue du Meiboom, photo jointe à la demande

La Commission insiste cependant sur l'intérêt architectural des entrées originelles, en particulier de celle donnant sur le boulevard Pachéco, composée de portes coulissantes et d'un auvent métallique assortis d'une grille artistique sous forme d'un tressage en aluminium, conçus par les frères Hauwaerts. Étant donné que cet accès garde sa fonction d'entrée principale, ***la CRMS demande de conserver et de requalifier ce dispositif et, si nécessaire, de le restaurer selon les règles de l'art.***

Quant à l'ancienne entrée du personnel située rue du Meiboom elle ne devrait pas être remplacée par des grilles de ventilation comme prévu, mais devrait garder sa fonction actuelle donnant du sens à la travée d'angle avec son jeu caractéristique de pleins et de vides.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : dgustin@urban.brussels ; tjossart@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; svalcke@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be